



Face à un Garde des sceaux irresponsable, les agent.es tenu.es pour responsables

La CGT IP Ile-de-France partage l'émotion et l'indignation collective suite au décès tragique de Lyhanna.

Toutefois, il nous est impossible de tolérer l'utilisation de ce drame à des fins de durcissement d'une politique pénale en pleine dérive sécuritaire.

Le Garde des Sceaux, « terrifié », feint de découvrir les défaillances structurelles graves des services judiciaires. Or, la destruction des services publics est précisément au cœur de la ligne politique d'Emmanuel Macron depuis son investiture.

Depuis sa création, la CGT IP, n'a de cesse de dénoncer le manque criant de moyens financiers et humains alloués aux services publics de la Justice.

Nous sommes lassé.es de la rhétorique punitiviste du Ministère qui se félicite de l'augmentation du budget de la Justice. Pour quoi faire ?

Pour construire sans cesse de nouvelles places de prisons, à rebours des recherches démontrant que l'incarcération est facilitatrice de récidive.

Pour construire des QLCO ou rétablir les QHS où les conditions de détention ne manqueront pas de dégrader davantage les perspectives de réinsertion des personnes qui y sont détenues.

Pour accélérer une entreprise nauséabonde d'expulsion des PPSMJ dites « étrangères ».

Quid de la réinsertion, du temps long du travail sur les faits ?

Malgré des conditions de travail sans cesse dégradées, les agent.es des SPIP ont à cœur de rester concentrés sur leurs missions : un accompagnement social, judiciaire et pluridisciplinaire de qualité. Qualité qui, on le rappelle, dépend du bon fonctionnement de l'ensemble des services publics institutionnels et associations, aujourd'hui en grande souffrance.

Non, il ne s'agit pas d'un « dysfonctionnement » de la Justice. Nos services sont tristement habitués aux commandes de réaction, dénuées de réflexion de fond et de remises en question des mécanismes systémiques qui permettent les différents types de violences.

Réuni.es le 9 juin 2026 en coordination régionale, nous constatons que les consignes de la Direction interrégionale abreuvent dans le même sens au sein des SPIP franciliens : commande urgente faite à tous les CPIP, dans des délais déraisonnables, de procéder à une vérification de leurs effectifs pour faire remonter, selon des critères flous et imprécis, le nombre de dossiers « AICS/VIF » (auteurs d'infractions à caractère sexuel/violences intrafamiliales).

Pour qui ? Pour quoi ? Quel constat pourra-t-on en tirer qui n'ait pas déjà été mis en évidence, depuis des années, par les organisations professionnelles, les associations de victimes, les recommandations des commissions spécialisées et juridictions européennes ?

Les 3/4 de nos effectifs sont déjà répertoriés, selon nos directions, comme « sensible et prioritaire ». Cette classification obéit à une logique sécuritaire inquiétante et fait travailler les CPIP sous une pression constante intenable.

Hier les « narcotrafiquants », les TIG à placer en 6 mois, l'acharnement sur les détenus étrangers, aujourd'hui les AICS. Les lubies changeantes du Garde des Sceaux, guidées par des drames humains, des actualités sociales au fort retentissement médiatique, ou des ambitions électorales, ne sauraient se substituer à la loi, ni modifier la substance de nos missions. La multiplication des « sujets prioritaires » devrait déboucher sur l'ouverture de moyens importants, or les postes ouverts au concours de CPIP n'ont de cesse de diminuer.

Le ministre de la Justice doit se confronter à l'évidence : la France dispose d'un ratio de procureurs, de juges, de greffiers ou de CPIP largement en deçà des moyennes européennes avec des délais de prise en charge particulièrement longs, à tous les échelons.

Nous refusons de participer à cette commande purement utilitaire, lorsque l'on sait que ces données ne serviront qu'à renforcer des politiques de démantèlement de la justice et des services publics.

Notre travail n'est pas de répondre à l'actualité. Afficher une indignation fictive, chercher la responsabilité des agent.es est inutile à la prise en charge des victimes de violences intrafamiliales et/ou sexuelles.

La CGT IP Ile-de-France enjoint l'administration et son ministre de tutelle à tendre l'oreille aux problématiques conséquentes qui sont quotidiennement remontées des terrains. Ces terrains n'attendent pas de fait dramatique pour mesurer le sérieux de leurs missions.

La CGT IP Ile-de-France apporte son soutien aux magistrat.es et s'associe à la colère exprimée par le Syndicat de la Magistrature.

Nous resterons mobilisées pour la défense d'une Justice humaniste et des services publics.

La CGT IP Ile-de-France

A Montreuil, le 10 juin 2026